



Remboursement des frais funéraires

Par **thebasile**, le **09/03/2022** à **14:32**

Bonjour,

Mon fils est décédé il y a 6 mois. Il n'était pas marié, pas pacsé, mais avait 3 enfants de 20, 15, 12 ans. Il n'était plus en contact avec ses enfants depuis plus de 6 ans. Lors du décès j'ai du organiser les obsèques et payer les funérailles les héritiers n'étant pas là. Ses enfants ne sont plus en contact non plus avec moi même. Suite à ce décès, les enfants, donc ses héritiers ont déménagé son appartement et aussi sa voiture. Il n'y a pas eu de notaire. Ils ont demandé le capital décès. Je voudrais me faire rembourser des frais que j'ai du avancer. Le contact est très difficile avec les héritiers. Comment puis je procéder pour obtenir ce remboursement ?

Merci de m'indiquer ce qu'il est possible de faire

Par **Marck.ESP**, le **11/03/2022** à **16:05**

Bonjour

Vous pourriez tenter un contact avec la CPAM, pour vous opposer au versement du capital décès, qui est non négligeable (environ 3500€).